



**PRÉFET  
DE L'YONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-Préfecture d'Avallon**

Arrêté n° SPAV/SCT/2020/0009  
fixant la liste des candidats pour le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales partielles intégrales  
dans la commune de SENNEVOY-LE-BAS

La Sous-Préfète d'Avallon,

VU le code électoral et notamment ses articles L.256 et R.126 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PREVOST, préfet de l'Yonne ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0003 du 6 janvier 2020, donnant délégation de signature à Mme Cécile RACKETTE, sous-préfète d'Avallon ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/SPAV/2020-0028 du 24 juillet 2020 portant convocation des électeurs de la commune de SENNEVOY-LE-BAS les 6 septembre 2020 (1<sup>er</sup> tour) et 13 septembre 2020 (2<sup>ème</sup> tour) en vue des élections municipales partielles intégrales ;

VU les candidatures enregistrées ;

SUR proposition de la Sous-Préfète d'Avallon ;

### **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : La liste des candidats en vue du 1<sup>er</sup> tour des élections municipales partielles intégrales dans la commune de SENNEVOY-LE-BAS est fixée conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2 : La liste des candidats devra être affichée en mairie dès réception ainsi que dans le bureau de vote le jour du scrutin.

Fait à Avallon, le 21 août 2020

La Sous-Préfète,

  
Cécile RACKETTE

La Secrétaire générale de la Sous-Préfecture et le Président de la délégation spéciale de la commune de SENNEVOY-LE-BAS sont chargés, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Délais et voies de recours : le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon. soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon. Le tribunal, administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

ANNEXE À L'ARRÊTÉ SPAV/SCT/2020/0009

fixant la liste des candidats pour le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales partielles intégrales  
dans la commune de SENNEVOY-LE-BAS

---

Élections municipales partielles intégrales - 1<sup>er</sup> tour du 6 septembre 2020

Candidats au scrutin plurinominal majoritaire

Nombre de sièges à pourvoir : 7

Madame Michèle CONTANT  
Monsieur Alain HOERTH  
Madame Annick KOTALA  
Madame Isabelle LAFARGE  
Madame Roselyne RAOUX  
Monsieur Dominique VARAILLES